



A Dijon, le 1er juin 2023

**Objet : Appel à participation – Dispositif d'éducation à la citoyenneté mondiale « Tandems Solidaires » 2023-2024**

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement de la région Bourgogne-Franche-Comté  
Mesdames, Messieurs les personnels et membres des équipes pédagogiques,  
Mesdames, Messieurs les bénévoles et salariés d'associations,

La région académique de Bourgogne-Franche-Comté, le CNEAP Bourgogne-Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté, le Département du Jura, le Département du Territoire de Belfort, le Département du Doubs, la Ville de Belfort, la Ville de Dijon, la Ville de Besançon, la Ville de Nevers, avec l'appui de l'association Bourgogne-Franche-Comté International, s'engagent conjointement dans la conduite du dispositif Tandems Solidaires pour l'année scolaire 2023-2024.

À travers ce dispositif multi-acteurs, les collectivités, institutions et associations se rassemblent autour de l'ambition commune de développer l'éducation à la citoyenneté mondiale auprès du plus grand nombre d'élèves de la région. Ce dispositif vise plus spécifiquement à contribuer à la sensibilisation des scolaires à l'altérité, aux enjeux du développement et aux interdépendances entre les peuples. Les Tandems Solidaires ont aussi pour objectif de faciliter leur engagement pour faire face aux grands défis du 21ème siècle, tels que la lutte contre la pauvreté et les inégalités, les enjeux climatiques, etc., rassemblés au sein de l'Agenda mondial 2030 articulé autour de 17 Objectifs de Développement Durable.

Le dispositif s'inscrit en complémentarité des politiques publiques des collectivités territoriales, il répond aux missions de l'Éducation Nationale en faveur de l'Éducation au Développement Durable et à la mise en place du Parcours citoyen de l'élève. Il permet la constitution et le soutien technique et financier de binômes composés d'une association et d'un groupe d'élèves accompagné de son équipe éducative pour la mise en place d'un projet pédagogique durant une année scolaire.

Il est ouvert à toutes les associations ainsi qu'à tous les établissements scolaires - des niveaux maternelle, primaire, collège et lycée - de la région. Un soutien financier forfaitaire de 500 € est alloué à l'établissement scolaire pour chaque projet mené, ainsi qu'un accompagnement méthodologique gratuit (formations, appui-conseil, mise à disposition de ressources pédagogiques, temps d'échanges et de concertation entre participants au dispositif, rencontres régionales de valorisation des projets menés, etc.) pour les enseignants, personnels académiques et responsables associatifs engagés dans le projet.

Les établissements scolaires et les associations souhaitant s'engager dans cette démarche sont invités à remplir le [formulaire d'inscription](#) avant le 13 octobre 2023.

Vous trouverez sur le site [www.bfc-international.org](http://www.bfc-international.org) différents éléments complémentaires vous indiquant le règlement et le calendrier, une liste de partenaires associatifs potentiels pour intervenir dans le cadre du dispositif, les modalités d'éligibilité et de fonctionnement du dispositif. Pour tous autres renseignements, le réseau Bourgogne-Franche-Comté International ([tandems.solidaires@bfc-international.org](mailto:tandems.solidaires@bfc-international.org) / 06.95.69.64.30) et les agents de nos différentes collectivités et institutions se tiennent à votre disposition.

Depuis 2003, plus de 400 Tandems Solidaires ont été constitués en Bourgogne-Franche-Comté et ont permis à plus de 10000 élèves de mener une réflexion et des actions autour de la citoyenneté mondiale. Nous espérons que vous serez une nouvelle fois nombreux à participer à cette dynamique collective et innovante.

Recevez, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos très sincères salutations

<p><b>Pour la région académique et l'académie de Besançon</b> Mme Nathalie ALBERT-MORETTI Rectrice de la région académique de Bourgogne-Franche-Comté et rectrice de l'académie de Besançon</p> 	<p><b>Pour l'académie de Dijon</b> M. Pierre N'GAHANE Recteur de l'académie de Dijon</p> 	<p><b>Pour la Région Bourgogne-Franche-Comté</b> Mme Marie-Guite DUFAY, Présidente</p> 
<p><b>Pour le Conseil Départemental du Jura</b> M. Clément PERNOT Président</p> 	<p><b>Pour le Conseil Départemental du Territoire de Belfort</b> M. Florian BOUQUET Président</p> 	<p><b>Pour le Conseil Départemental du Doubs</b> Mme Christine BOUQUIN Présidente</p> 
<p><b>Pour la Ville de Belfort</b> M. Damien MESLOT Maire</p> 	<p><b>Pour la Ville de Nevers</b> M. Denis THURIOT Maire</p> 	<p><b>Pour la Ville de Dijon</b> M. François REBSAMEN Maire</p> 
<p><b>Pour la Ville de Besançon</b> Mme Anne VIGNOT Maire</p> 	<p><b>Pour le CNEAP Bourgogne-Franche-Comté</b> M. Rémy GUILLOT, Président</p> 	<p><b>Pour Bourgogne-Franche-Comté International</b> Mme Liliane LUCCHESI Présidente</p> 